

QUESTIONS DIVERSES CGT-SUD ET FSU / CSA DU 10 OCTOBRE 2023

N°	QUESTIONS	REponses
1	<p>CCDD (datacenter) : les travaux ont commencé. Quels sont les impacts pour les personnels des bâtiments environnants et le CLE ? Quelles mesures sont ou seront mises en place pour les réduire ?</p>	<p>Les travaux ont commencé, le chantier va durer jusqu'à l'été 2024.</p> <p>Les nuisances susceptibles d'être induites par le chantier sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bruit : quelques nuisances sonores sont inévitablement à prévoir aux abords du chantier, notamment liées aux circulations de véhicules approvisionnant le chantier et à la réalisation des travaux de construction ; ces nuisances seront surtout perceptibles en 1^{ère} moitié d'opération, jusqu'en avril 2024 ; - poussière : en phase de terrassement, la terre naturelle étant mise à nue, une émission de poussière de terre naturelle peut se produire notamment par temps sec et venté , ce type de nuisance se rencontre essentiellement en ce moment et jusqu'à fin octobre (terrassements), et devrait être par la suite très limité voire nul ; - vibrations : elles resteront très limitées, en l'absence de fondations profonde (pas de pieux). Néanmoins quelques vibrations modérées pourraient être induites lors des phases de compactage des sols. <p>Remarque importante : d'autres chantiers sont en cours et à venir aux abords immédiats du Data Center, notamment sur l'avenue Pierre de Coubertin. Ce chantier indépendant n'est pas sous maîtrise d'ouvrage ni sous responsabilité de l'UCBL, mais peut également générer des nuisances, que nous ne maîtrisons pas.</p> <p>Mesures mises en place pour les réduire les nuisances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des réunions d'information et d'échange ont eu lieu avec les responsables du CLE, de la crèche et du SGAS le 24/10/2022 (en phase d'études), le 05/07/2023 (en phase de démarrage de la période de préparation du chantier) et le 04/10/2023 (en cours de travaux de terrassement) ; le laboratoire LIRIS et le département-composante informatique, qui occupent le bâtiment Nautibus, ont également été conviés à la réunion du 05/07/2023 ; ces réunions ont permis de prendre en compte les contraintes liées à l'activités de ces bâtiments voisins dans l'organisation du chantier ;

QUESTIONS DIVERSES CGT-SUD ET FSU / CSA DU 10 OCTOBRE 2023

N°	QUESTIONS	REponses
		<ul style="list-style-type: none">- au niveau des modalités d'accès aux bâtiments, des cheminements provisoires sont mis en œuvre :- un cheminement piéton protégé (passage couvert) a été mis en place entre l'avenue Pierre de Coubertin, la façade nord du bâtiment Domus et l'accès au bâtiment CLE, permettant une continuité d'accès piéton à ces bâtiments pendant toute la durée du chantier ;- un cheminement carrossable a été créé à l'intérieur de l'espace vert du bâtiment CLE afin de maintenir une continuité d'accès aux véhicules de livraison et de secours pendant toute la durée du chantier, via le parking Nautibus. La responsable de la crèche Mme COLLINOT a sollicité la DIRPAT pour renforcer la clôture séparant ce cheminement de l'espace accessible aux enfants. Cette demande a été prise en compte et une protection complémentaire sera mise en œuvre très prochainement ;- gestion des flux de circulation : les approvisionnements du chantier se feront via le portail d'accès au chantier situé sur l'avenue Pierre de Coubertin. Les véhicules de chantier ne pénétreront donc pas sur le périmètre de l'université, hormis pour des interventions ponctuelles sur les réseaux situés aux abords ;- nuisances sonores : du fait de la nature du chantier (construction neuve, absence de démolitions, fondations superficielles), les nuisances sonores devraient rester limitées. ; l'accès aux véhicules chantier se fera à l'opposé des bâtiments voisins et notamment du CLE ; la majorité des éléments, notamment de charpente métallique, seront préfabriqués, limitant les interventions sur site à de l'assemblage et de la fixation ;- nuisances de type poussière : elles resteront limitées aux phases de terrassements, actuellement en cours jusqu'à fin octobre. Des barrières de chantier opaques et d'une hauteur > 2m sont mises en place, permettant de limiter quelque peu la dispersion. Les enrobés ne sont décapés qu'au strict nécessaire au fur et à mesure de l'avancement des travaux, permettant de réduire la surface de terre nue et de

QUESTIONS DIVERSES CGT-SUD ET FSU / CSA DU 10 OCTOBRE 2023

N°	QUESTIONS	REPONSES
		<p>limiter les émissions. Si celles-ci devenaient trop importante un arrosage pourrait également être mis en œuvre.</p> <p>A titre d'information, le planning des interventions en cours et à venir est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cours jusqu'au 03/11/2023 : terrassements et dévoiements de réseaux ; - du 18/10 au 20/10/2023 : installation de la grue ; - semaine du 23/10/2023 : démarrage des fondations ; - semaine du 06/11/2023 : démarrage des murs du RDC ; - décembre 2023 : démarrage du R+1 ; - à partir de mi-mars 2023 : charpente métallique, étanchéité et bardages métalliques ; - mi-avril 2024 : fin du gros œuvre et démarrage des lots intérieurs (peinture, électricité...) - juillet / août 2024 : essais de mise en service / réalisation des aménagements extérieurs et remise en état de l'espace vert du CLE ; - septembre 2024 : réception du bâtiment.
2	<p>Pluriel2024: où en est le projet ? Dans un communiqué du 05 septembre, la présidence de l'UCBL annonce sa volonté de proposer la création d'un Etablissement Public Expérimental (EPEX) qui aura vocation à regrouper les forces lyonnaises. Or, en CA du 19 septembre, c'est un projet de PFR déconnecté de la création d'un EPEX qui a été présenté aux administratrices et administrateurs.</p> <p>Enfin, où en est la mise en place - jugée prioritaire - d'un comité d'orientation stratégique pré-EPE qui doit permettre aux universités Lyon 1 et Lyon 2</p>	<p>Les discussions avec les établissements du site lyonnais, dont l'université Lumière Lyon2 se poursuivent.</p> <p>En parallèle, l'université Claude Bernard Lyon1 entend capitaliser sur les réflexions menées par les composantes dans le cadre du projet PLURIEL afin de créer des pôles de formation et de recherche regroupant les composantes. Une telle évolution permettra notamment de suivre l'une des recommandations formulées par le HCERES dans son dernier rapport d'évaluation. La création des PFR permettrait en outre de réaliser une première étape de structuration d'un futur éventuel EPE afin d'en faciliter sa mise en œuvre au moment où les accords entre les différents établissements se concrétiseront.</p>

QUESTIONS DIVERSES CGT-SUD ET FSU / CSA DU 10 OCTOBRE 2023

N°	QUESTIONS	REponses
	<p>d'avancer sur les points de difficulté relatifs à la gouvernance, en intégrant des tiers aux échanges, pour trouver des compromis ? (Cette information a été donnée au CA de Lyon du 26 mai et a donné lieu à la délibération n° 2023-11.)</p>	<p>La structuration en PFR s'accompagnera de la création progressive de plusieurs instituts transdisciplinaire à l'image de l'Institut Transdisciplinaire de Recherche en santé dont le projet ExcellencES ShapeMed@Lyon est préfiguration.</p> <p>A ce stade, la mise en place du COS et sa composition font toujours partie des discussions en cours avec l'Université Lumière Lyon 2.</p>
3	<p>L'arrêté "OS TIC" prévoit dans son article 2 que l'UCBL doit rappeler deux fois par an l'existence de la liste informations.syndicales (notamment). Quand ce rappel sera-t-il fait ?</p>	<p>L'arrêté TICE OS a été modifié à la demande des organisations syndicales afin d'introduire une disposition plus favorable aux OS ie inscription d'office sur la liste d'info syndicale.</p> <p>La version initiale, l'arrêté modificatif de 2019 et l'arrêté en version consolidée sont accessibles sur l'intranet de la DAJI :</p> <p>https://intranet.univ-lyon1.fr/affaires-juridiques-et-institutionnelles/arrete-tic-relatif-aux-organisation-syndicales</p> <p>Il n'est donc plus prévu de message de rappel de l'existence de cette liste puisque les personnels sont inscrits automatiquement.</p>
	<p>Où en est l'audit qui doit précéder l'éventuelle convention avec la préfecture et la DDSP pour l'accès de cette dernière à la vidéo protection du site de la DOUA ?</p>	<p>L'audit est en cours de finalisation ; un point d'information sera réalisé lors d'une prochaine séance du CSA dès qu'il aura été remis par le prestataire ;</p>
	<p>Quand aurons-nous le bilan de la campagne emploi 2022 ? Celui-ci aurait été présenté en CA au printemps. Pourrions-nous avoir les documents projetés ?</p>	<p>La présentation du bilan de la campagne d'emplois 2022 est prévue lors de la séance du CSA de novembre 2023.</p>

QUESTIONS DIVERSES CGT-SUD ET FSU / CSA DU 10 OCTOBRE 2023

N°	QUESTIONS	REponses
----	-----------	----------

Arrêté TICE OS

Rédaction avant modification	Rédaction après modification (arrêté du 23/09/2019)
<p>Les messages sont adressés à la liste de diffusion modérée: informations.syndicales@univ-lyon1.fr depuis l'adresse nom-de-l'organisation-syndicale@univ-lyon1.fr. La liberté d'accepter ou de refuser un message électronique syndical doit pouvoir s'exercer à tout moment. Elle est rappelée de manière claire et lisible dans chaque message électronique envoyé par l'organisation syndicale.</p> <p>L'université enverra deux fois par an un message à l'ensemble des personnels afin de rappeler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'existence de cette liste, les modalités d'inscription et de désinscription - l'adresse de gestion de listes : http://listes.univ-lyon1.fr/wws/arc/informations.syndicales 	<p>Les messages sont adressés à la liste de diffusion modérée: in- formations.syndicales@univ-lyon1.fr depuis l'adresse nom-de- l'organisation-syndicale@univ-lyon1.fr. La liberté d'accepter ou de refuser un message électronique syndical doit pouvoir s'exercer à tout moment. Elle est rappelée de manière claire et lisible dans chaque message électronique envoyé par l'organisation syndicale.</p> <p>Tout nouvel arrivant à l'UCBL, quel que soit son statut, sera inscrit automatiquement sur les listes de diffusion syndicales, avec la possibilité ensuite de se désinscrire.</p> <p>Il recevra à la création de son compte un premier courriel automatique pour l'informer de cette inscription et lui permettre de se désinscrire.</p>